



1926, une condamnation brûlante d'actualité

Colloque présidé par Gérard Leclerc

Il y a cent ans, en 1926, l'autorité ecclésiastique, dans son plus haut magistère romain, condamnait le mouvement politique royaliste de l'Action française. Événement dramatique pour des milliers de catholiques royalistes pour qui le bien commun de la nation ne servait que celui des âmes de tous leurs compatriotes. Cette condamnation paraissait d'autant plus injuste qu'en ces années, tournant de l'après-guerre, ni le communisme triomphant en Russie, ni le nazisme naissant en Allemagne n'étaient condamnés par quelque acte magistériel que ce fût. Il faudra attendre 1937, soit plus de dix ans après 1926, pour que soient publiées, les 10 et 19 mars 1937, *Mit brennender Sorge* et *Divini Redemptoris*, deux encycliques condamnant, la première, le nazisme mais sans sentence d'excommunication, et la seconde, le communisme.

Il est également important de noter que le pape Pie XII, qui prit la succession de Pie XI sur le trône de Pierre le 2 mars 1939, voulut pour premier acte de son pontificat, la fin de cette affaire. Le décret de la Sacrée Pénitencerie du 24 juillet 1939, avait annoncé la levée de toutes les sanctions contre l'Action française, sans qu'aucune rétractation ne fût exigée. Ainsi, ce colloque a pour but de remettre en lumière cet événement dramatique dont l'Église et la France supportent actuellement les conséquences.

Rendez-vous

Samedi 21 novembre 2026

9h30-17h

Tarif : 10 euros / 5 euros pour étudiants

Inscription : colloque1926@gmail.com

Lieu : sera donné après inscription



Extrait de la lettre de Charles Maurras à Pie XI du 12 octobre 1926

« Les raisons que nous proposons pour défendre l'Église n'ont jamais prétendu à fortifier les convictions des croyants, qui valaient par elles-mêmes et tenaient par leur propre force. Mais les arguments venus de nous étaient efficacement servis, même par des croyants, aux croyants dont on utilisait ainsi les principes ou les sentiments, tels que l'honnêteté, l'honneur, le goût de l'ordre, l'amour de la famille, de la patrie, de la science, de l'humanité.

Par-là, des trente-trois ou trente-quatre millions de Français qui sont classés indifférents à la foi catholique, beaucoup, et des meilleurs, durent comprendre quel bienfait universel représentait la religion pour la patrie et pour le genre humain. Sans rien empiéter ni détruire sur le domaine religieux proprement dit, nous avons insisté avec force sur la nécessité de rendre honneur, respect et admiration à l'Église comme à la mère de la France et de la civilisation. [...] Ceux des catholiques, jeunes ou non, que l'on appelle, sans doute à tort, mes disciples, sont si peu des sectateurs du « Dieu État » ou de la « Déesse France » que beaucoup d'entre eux se distinguent par la vivacité de leur foi chrétienne et même par certaine direction de sentiments et d'idées qui vont à l'ascétisme et à la mysticité. [...] Si, d'autre part, une confusion pouvait être faite sur notre nationalisme dit « intégral », rien ne serait plus facile que de montrer qu'il est tempéré et réglé par toute l'histoire de France : il tend et il conclut à la Monarchie, c'est-à-dire à plus de raison, de conscience, de moralité et d'humanité dans l'État ; il rétablit cet équilibre national et international qui est le propre des dynasties souveraines et de leurs mariages, surtout en pays catholiques ; enfin, il s'incline avec un profond respect devant l'Église qu'il a cent fois appelée la seule Internationale qui tienne. »

PROGRAMME



9h30 – 9h50 : Introduction, par Gérard Leclerc

9h50 – 10h30 : Le déroulé de la condamnation, par Philippe Pichot Bravard

10h30 – 11h10 : Les motifs doctrinaux de la condamnation, par Jean Baptiste Donnier

11h10 – 11h30 : Pause

11h30 – 12h10 : Les réactions à la condamnation, par Richard de Seze

12h10 – 14h00 Déjeuner

14h – 14h40 : Une erreur de jugement aux conséquences incalculables, par Hilaire de Crémiers

14h40 – 15h20 : Charles Maurras et le Carmel de Lisieux, Christian Franchet d'Espèrey

15h20 – 16h : Jacques Maritain face à la condamnation, par Gérard Leclerc

16h – 16h20 : Un péché contre l'Esprit, par Hilaire de Crémiers



Politique
magazine